



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

congé de fin d'activité

Question écrite n° 16982

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur les procédures de congé de fin d'activité pour les agents de la fonction publique territoriale. Il lui rappelle que cette mesure a eu un impact positif sur l'emploi et qu'il lui apparaît souhaitable de la reconduire. Il lui affirme tout l'intérêt qu'il y aurait à étendre son bénéfice aux agents âgés d'au moins cinquante-six ans justifiant de quarante années de cotisation tous régimes confondus et de quinze années de service public. Aussi, il lui demande si le Gouvernement proposera au Parlement d'ici à la fin de l'année le vote de ces mesures.

Texte de la réponse

Aux termes de l'accord salarial du 10 février 1998 qui résulte des négociations menées avec les organisations syndicales représentatives des trois fonctions publiques, le Gouvernement proposera au Parlement, d'ici à la fin de l'année, le vote de dispositions législatives, afin de permettre la reconduction du congé de fin d'activité en 1999 et l'ouverture de son bénéfice aux agents âgés d'au moins cinquante-six ans et justifiant de quarante années de cotisations tous régimes confondus et de quinze années de services publics.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16982

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1998, page 3867

Réponse publiée le : 31 août 1998, page 4816